

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agro-alimentaire et
de la souveraineté alimentaire

Arrêté

Portant nomination des membres d'un jury de concours pour le recrutement d'un enseignant-chercheur de l'enseignement supérieur agricole.

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 325-17 ;

Vu le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment ses articles 23 et 40 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche du 25 janvier 2010 relatif aux conditions de fonctionnement des jurys de concours ouverts pour le recrutement des enseignants-chercheurs du ministère de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement de maîtres de conférences dans les établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'avis du conseil des enseignants de l'établissement en date du 5 mars 2026 ;

Vu l'avis de la présidente de la section n° 5 de la commission nationale des enseignants-chercheurs relevant du ministre chargé de l'agriculture en date du 6 mai 2026,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du jury de concours pour le recrutement d'un maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole qui se tiendra les 16 et 17 juin 2026 à l'Institut Agro Rennes-Angers, référence d'emploi A2ACO00120, discipline « Gestion des adventices face aux changements climatiques », les personnes suivantes :

1° Le directeur de l'établissement ou son représentant :

– Titulaire : M. Dominique VOLLET, Directeur adjoint de l'Institut Agro Rennes-Angers ;

– Suppléant : Mme Cathie LAROCHE DUPRAZ, Directrice adjointe de l'Institut Agro Rennes-Angers ;

2° Un enseignant-chercheur de l'établissement d'affectation :

- Titulaire : M. Valery MALECOT, Professeur de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Suppléant : Mme Guénaëlle HELLOU, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Rennes-Angers ;

3° Au titre des personnalités françaises ou étrangères du secteur public ou du secteur privé connues pour leurs compétences ou leurs travaux dans des domaines liés à la discipline considérée :

- Titulaire : Mme Stéphanie GIBOT LECLERC, Maîtresse de conférences de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Dijon ;
- Suppléant : M. Wilfried QUEYREL, Maître de conférences de l'enseignement supérieur agricole à l'Institut Agro Dijon ;
- Titulaire : Mme Safia MEDIENE, Professeure de l'enseignement supérieur agricole à AgroParisTech ;
- Suppléant : Mme Laurène PERTHAME, Maîtresse de conférences de l'enseignement supérieur agricole à AgroParisTech ;
- Titulaire : M. Karim BARKAOUI, Chargé de recherche au CIRAD ;
- Suppléant : Mme Lucie POULIN, Maîtresse de conférences à Nantes Université.

Article 2

Mme Stéphanie GIBOT LECLERC est désignée en qualité de présidente du jury.

Article 3

Le directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 8 mai 2026

Pour la ministre et par délégation :
Le sous-directeur de l'enseignement supérieur,

A blue ink signature of Jérôme Coppalle, consisting of a stylized 'J' and 'C' followed by a horizontal line.

Jérôme COPPALLE